Telerama condamné aux prud’hommes pour un licenciement « #MeToo » sans « cause réelle et sérieuse » provoqué par Egae, le cabinet de Caroline De Haas.

08/05/2021 à 11h09



Un récent jugement du conseil de prud’hommes de Paris donne un aperçu de ces coulisses peu ragoûtantes. **Prononcé le 22 avril 2021, il établit comme « sans cause réelle et sérieuse » le licenciement d’Emmanuel Tellier, journaliste mis à la porte de Télérama voici presque deux ans pour des soupçons de harcèlement sexuel et d’agissements sexistes.** « J’ai été, 30 ans durant, un journaliste intègre et discret », écrivait-il sur Twitter le 4 mai, alors que l’information du jugement venait d’être révélée par Le Canard enchaîné

(…)

Loin d’être tournée vers l’avenir, elle prend la forme d’un sondage anonyme conçu et mené par Caroline De Haas et gratte le passé pour y déterrer d’éventuels comportements répréhensibles. Sauf que début 2019, quand l’enquête est lancée à Télérama et, pire, en 2018, quand elle décroche avec

son cabinet Egae le juteux contrat de formation des salariés du groupe Le Monde, De Haas est déjà Madame « un homme sur deux ou trois est un agresseur sexuel ».

(…)

Dès lors, comment s'étonner que son « enquête » contre Tellier ait établi comme « preuve » de sa « toxicité » la rumeur d'un SMS graveleux envoyé on ne sait quand… à une femme dont le journaliste ne connaissait même pas le numéro de téléphone ? Qu'elle ait été uniquement à charge, comme le révélait déjà Thibaut Solano de Marianne en octobre dernier en excluant sciemment des témoignages dédouanant le journaliste ? Que De Haas et son équipe aient eu si peu de biscuit à rogner qu'elles aient cherché à extirper les aveux d'une personne extérieure au journal soi-disant « victime » de « comportements déplacés » de la part de Tellier… personne qui devra les menacer de saisir son avocat pour que cesse leur « harcèlement téléphonique » en déplorant une usurpation et une instrumentalisation de sa parole ?

Le Point

A lire aussi :

> *Télérama licencie deux piliers de sa rédaction accusés de harcèlement sexuel*